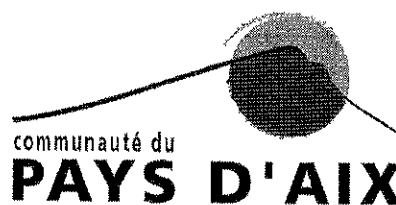


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130606-2013_A093-DE
Date de télétransmission : 18/06/2013
Date de réception préfecture : 18/06/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 JUI 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A093

OBJET : Ressources humaines - Ajustements, modifications et créations de postes

Le 6 juin 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS-MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BOUTILLOT Guy – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CONTE Marie-Ange – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jacques – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HAMARD-OULMI Nadira – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – OLLIVIER Arlette – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – QUARANTA Alain – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – CHEVALIER Eric donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHORRO Jean donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Régis – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany – DECARA Yannick donne pouvoir à FILIPPI Claude – DEMENGE Jean donne pouvoir à ALBERT Guy – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – JONES Michèle donne pouvoir à LOUIT Christian – JOUVE Mireille donne pouvoir à ROUGIER Jacques – LAFON Henri donne pouvoir à SANGLINE Bruno – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GERACI Gérard – MATAS Henri donne pouvoir à BENON Charlotte – MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – PIN Jacky donne pouvoir à BONFILLON Jean – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette – SUSINI Jules donne pouvoir à DELOCHE Gérard – TERME Françoise donne pouvoir à BRAMI Héliot – TONIN Victor donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BRUNET Danièle – BUCKI Jacques – CURINIER Erick – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – GUINDE André – JAUME Emmanuelle – MAURET Jacques – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – MOINE Anne – NICOLAOU Jean-Claude – PELLENC Roger – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – POTIE François

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 6 JUIN 2013

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources Humaines

**Objet : Ajustements, modifications et créations de postes
Décision du Conseil**

Le présent rapport a pour objet les ajustements, les modifications et les créations de postes dans le cadre de la gestion du tableau des effectifs

I. AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES :

Au sein de la Direction des Moyens Généraux :

Par délibération n° 2003-A309 en date du 12 décembre 2003, le Conseil Communautaire a créé un poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Suite à la mutation de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (A 701).

Au sein de la Direction Systèmes d'Information, Télécommunication et Administration Electronique :

Par délibération n° 2011-A140 en date du 3 novembre 2011, le Conseil Communautaire a modifié un poste pour l'ouvrir en catégorie A dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux

Suite à la mutation de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (B 841).

Au sein de la DGA Déplacements, Transports et Infrastructure :

Par délibération n° 2003-A049 en date du 21 février 2003, le Conseil Communautaire a créé un poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Suite à réussite à concours d'un agent de l'établissement et compte tenu des missions qui lui sont confiées, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux A 406).

Cette nomination entraînera une incidence financière pour un coût total annuel (brut et charges patronales) s'élevant à : **14 000 €**.

II. CREATIONS DE POSTES

Au sein de la Direction des Transports :

Dans le cadre de l'évolution de l'organigramme de la DGA Déplacements, Transports et Infrastructures et afin de répondre aux exigences en matière de qualité de service et de nouvelles dessertes, il vous est proposé la création de 2 postes comme suit :

- 1 poste de technicien de suivi qualité ouvert en catégorie BC dans le cadre d'emplois des techniciens et rédacteurs territoriaux ou adjoints techniques et adjoints administratifs territoriaux (BC 1022).
- 1 poste d'agent de secteur ouvert en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints techniques (C 1023).

Ces 2 créations de postes entraîneront une incidence financière pour un coût total annuel (brut et charges patronales) s'élevant a : 70 000 €.

Au sein de la Direction Systèmes d'Information, Télécommunication et Administration Electronique :

Afin de garantir une réelle continuité de service en matière de réseaux et systèmes ainsi que la sécurité indispensable au bon fonctionnement des différents services de la CPA, il vous est proposé la création d'un poste comme suit :

1 Poste de technicien réseaux ouvert en catégorie B dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (B1024).

Cette création de poste entraînera une incidence financière pour un coût total annuel (brut et charges patronales) s'élevant à : 41 000 €.

Au sein de la Direction Appui aux Communes :

Dans le cadre des politiques communautaires, et en cohérence avec les enjeux du SCOT, il vous est proposé la création d'un poste comme suit :

- 1 Poste de Chef de Cellule Urbanisme, chargé d'assurer les activités d'appui et de conseil aux communes, ouvert en catégorie A dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux (A 1026) et B (rédacteur ou technicien).

En cas d'absence de fonctionnaire titulaire disposant des compétences nécessaires pour occuper ce poste, le recrutement se fera en application de l'article 3-3 de la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale

Dans cette hypothèse, il vous est proposé de fixer l'indice de rémunération sur la grille indiciaire comprise entre l'IM 349 et l'IM 658 en tenant compte de l'expérience professionnelle, des compétences et des diplômes détenus par le ou la candidat(e) non titulaire retenu(e) le cas échéant.

Cette création de poste entraînera une incidence financière pour un coût total annuel (brut et charges patronales) s'élevant a : 54 000 €.

Dans le cadre de la Gestion du handicap, de l'inaptitude physique et de la mobilité interne, il vous est proposé la création des postes suivants :

- 2 postes de catégorie C ouverts dans le cadre d'emplois des adjoints techniques et adjoints administratifs territoriaux (C 1027, 1028).

Ces postes seront prioritairement réservés à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés.

Ces 2 créations de postes entraîneront une incidence financière pour un coût total annuel (brut et charges patronales) s'élevant a : 61 000 €.

- 3 postes de catégorie C ouverts dans le cadre des adjoints techniques et adjoints administratifs territoriaux (C1029, 1030, 1031). Ces postes seront réservés à la gestion de l'inaptitude physique et de la mobilité interne et n'entraîneront aucune incidence financière propre. Ils ne pourront être pourvus par des recrutements extérieurs permanents.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la Loi n°2009-972 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 16 mai 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les ajustements, les modifications et les créations des postes dans le cadre des besoins de service et de la gestion du tableau des effectifs dans les conditions visées à la présente délibération ;
- **APPROUVER** l'inscription des dépenses y afférant au budget ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Ressources humaines - Ajustements, modifications et créations de postes

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	128
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65
Pour	128
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 JUIN 2013